

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Spécialité :	Spécialité professionnelle : PSYCHOLOGIE CLINIQUE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE					
Volume horaire étudiant :	60 h	304 h	h	h	500 h	864 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Annie VINTER Professeur LEAD-CNRS Pôle AAFE, Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.57.57 annie.vinter@u-bourgogne.fr	Sylvie PASQUIER Faculté des Lettres, Bureau 154 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON Sylvier.pasquier@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Sciences Humaines

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs de la formation

L'objectif de cette spécialité est de faire acquérir une compétence professionnelle théorique et pratique de haut niveau de spécialisation aux étudiants engagés dans une formation de psychologue, et désirant exercer dans le domaine de la psychologie développementale clinique appliquée aux troubles du développement et de l'apprentissage. Elle vise ainsi à former des psychologues spécialistes de la petite enfance, de l'enfance pré-scolaire ou scolaire, de l'adolescence, ainsi que de la personne âgée. Elle forme ainsi des psychologues cliniciens engagés dans la prévention, l'évaluation et l'intervention auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes âgées atteints d'handicaps, de dysfonctionnements, de troubles du développement, du comportement ou de troubles des apprentissages. Par sa forte composante clinique, cette formation vise également à former les futurs psychologues dans le suivi, la régulation et la formation des équipes éducatives ou de soin.

Débouchés

Ce diplôme donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral.

Les débouchés visés correspondent ainsi aux fonctions de psychologue dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, psycho-pédagogiques. Etant donné l'orientation de l'enseignement vers différentes phases de la vie, cette formation permet une pré-orientation vers différents groupes de professions correspondant aux niveaux d'âge

suyvants: petite enfance (maternité, P.M.I., crèches, action médico-sociale précoce, services de pédiatrie...), enfance scolaire (institutions périscolaires et extra-scolaires, IME, CMPP, et autres centres de prise en charge d'enfants en difficulté...), adolescence (institutions extra-scolaires, AMO, AEMO, aide sociale, etc...) ou personnes âgées (hopitaux, maisons de retraite...). La formation vise en outre la promotion, le perfectionnement et le recyclage des professionnels exerçant déjà dans ces types d'institutions.

Compétences acquises à l'issue de la formation

Sont recensées ci dessous les compétences acquises à l'issue des deux années de formation en master professionnel, en se centrant sur celles dont l'acquisition débute el première année et se prolonge en deuxième année :

- connaissance approfondie des théories et notions de la psychologie du développement et de la psychologie clinique de l'enfant ;
- connaissance approfondie des troubles du développement et des troubles de l'apprentissage ;
- faire une synthèse des connaissances actuelles (littérature en langue française ou anglaise) sur une question spécifique de la psychologie développementale ;
- mener une expérimentation avec des enfants ou des personnes âgées : constituer du matériel expérimental, définir des procédures, choisir les variables comportementales à mesurer, pratiquer l'expérimentation ;
- élaborer et conduire une recherche en psychologie du développement ;
- pratiquer des analyses statistique et qualitative de données comportementales ;
- rédiger un mémoire de recherche ;
- exposer oralement les résultats d'une recherche, « l'état de l'art » dans un domaine de connaissance particulier ;

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

Sont recensées ci dessous les compétences supplémentaires spécifiquement acquises à l'issue de la dexième année de formation :

- conduire un entretien avec un enfant ou des adultes ;
- exposer un cas dans des réunions de synthèse avec d'autres professionnels ;
- passation de tests de bilan intellectuel, neuropsychologique, et de tests projectifs ; cotation ;
- rédaction d'un bilan psychologique ;
- analyse de la pratique psychologique, mise en forme par la rédaction d'un rapport de stage ;
- capacité de prise en charge et suivi psychologique d'enfants, adolescents ou personnes âgées ;
- connaissance et pratique de la déontologie du psychologue clinicien ;
- capacité à définir une question de recherche clinique en pertinence avec un terrain de stage ;
- capacité à rechercher des références bibliographiques, les synthétiser ;
- capacité à sélectionner des instruments cliniques adéquats à l'évaluation d'une question de recherche ;
- capacité à rédiger un rapport de recherche.

Modalités d'admission

- *Accès à la formation :*

Cette spécialité professionnelle de la deuxième année du master mention psychologie est ouverte à tout étudiant en formation initiale ayant acquis la première année de master (60 crédits européens) avec le parcours de formation suivant, pour ce qui concerne les étudiants issus de l'Université de Bourgogne:

- validation des U.E. Dev1a, Dev1b, Dev2a, Dev2b.
- validation des U.E. Clin1b, Clin2b.
- validation de l'U.E. Outils.
- validation de l'U.E. TER.

Un accès à la formation est également possible pour tout étudiant titulaire d'une première année de master de psychologie ou d'une maîtrise de psychologie (avec présence de modules fondamentaux en psychologie du développement et en psychologie clinique ou psychopathologie, un mémoire en psychologie du développement de préférence) ou du DEPS ou des conditions légales d'obtention du titre de psychologue.

Des candidatures au titre de la formation continue sont également recevables. Des équivalences par validation d'acquis ou par VAE sont envisageables selon les dossiers, dans le but d'aménager la formation pour ces étudiants.

- Sélection des dossiers :

Pour être admis dans la formation, une sélection est opérée sur dossier. Les candidatures émanant d'étudiants en formation initiale sont classées par ordre de mérite par un Jury d'admission. Ce classement des dossiers prend en compte les résultats académiques de l'étudiant, la présence de stages (hautement conseillée), les motivations et le projet professionnel de l'étudiant. Douze étudiants sont retenus pour la formation, après un possible entretien avec le Jury. Les candidatures au titre de la formation continue sont examinées à part, et n'entrent pas dans le numerus clausus. Entre 6 et 8 candidats en formation continue peuvent être admis au maximum.

La sélection des dossiers s'effectue en deux temps :

- examen du dossier écrit envoyé par le candidat
- entretien éventuel avec un Jury à Dijon pour les dossiers retenus :
 - mi-juillet pour les candidats remplissant les conditions d'accès dès juin.
 - début octobre pour les candidats obtenant leur maîtrise ou M1 en septembre.

Une commission d'admission se réunit spécialement en septembre pour les candidats de formation continue. Les dossiers arrivant après cette session spéciale sont examinés en même temps que ceux de formation initiale.

- Retrait et dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation et un projet professionnel
- un curriculum vitae, l'attestation de maîtrise ou l'attestation d'obtention d'un M1 en psychologie
- le mémoire de recherche de M1 (ou de maîtrise) (les étudiants qui souhaitent que leur mémoire leur soit retourné **devront impérativement** joindre une grande enveloppe **libellée** à leur adresse et **affranchie** au tarif en vigueur. Les mémoires sont autrement détruits après le travail du Jury).
- le relevé des notes de Licence ou de L3, et celui de maîtrise ou de M1.
- toutes pièces relatives à une activité professionnelle dans le domaine du master (stages en particulier)
- 2 enveloppes timbrées, libellées à l'adresse du candidat.

Il **n'y a pas de formulaire ad hoc** à retirer auprès de nos services. Le dossier complet comprend simplement l'ensemble des pièces mentionnées ci dessus.

Envoi de tous les dossiers de candidature (maîtrise-master obtenu ou non) au plus tard :

le 1^{er} vendredi du mois de juillet (le cachet de la poste faisant foi) à :

Faculté des Lettres, Secrétariat Master 2, Bureau 162 -, 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON.

Toutes les demandes concernant des questions administratives doivent être adressées au secrétariat.

Bourses

Les bourses de M2 sont attribuées sur critères universitaires, avec priorité aux étudiants attributaires, l'année précédente, d'une bourse sur critères sociaux. Les demandes de bourse doivent être effectuées par Internet, entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire qui précède l'année au titre de laquelle les demandes sont présentées. A partir de la mi-septembre, les étudiants doivent également retirer un dossier auprès du service des bourses de la Faculté des Lettres, bureau 166 A, tel. : 03 80 39 56 08. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de ce même service.

Organisation et descriptif des études :

La formation est organisée sur l'année, la complexité des interventions professionnelles et la disparité géographique des lieux de stage rendant particulièrement difficile une organisation rigide sur deux semestres.

Elle comprend :

- un ensemble de 11 modules de formation dispensés sous forme de cours ou TD, 6 d'entre eux recouvrant des enseignements fondamentaux, les 5 autres des enseignements appliqués (U.E.1);
- un stage professionnel de 180 demi-journées à réaliser sous la direction d'un psychologue au titre reconnu, après aval donné par le responsable de la formation (U.E.2);
- un mémoire de recherche appliquée à réaliser dans le cadre des problématiques soulevées par le terrain de stage. Ce mémoire est dirigé par un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique, de rang A ou titulaire d'une HDR, et doit recevoir l'aval du responsable de la formation (UE.3). Un séminaire de recherche appliquée de 50h TD est adossé à la réalisation de ce travail.

Une partie des enseignements est mutualisée avec la formation « Psychologie clinique et psychopathologique ». Cela concerne, dans l'UE1, les enseignements désignés dans le tableau présenté ci-dessous par les intitulés E2, E5, E6, E7, E8 et E9, soit 165h communes sur un total de 324h/étudiant.

Un enseignement est mutualisé avec la formation recherche « Cognition, Développement et Psychopathologie Clinique», à savoir E1 à hauteur de 30h/étudiant.

Les étudiants retenus pour la formation doivent trouver eux-mêmes une place de stage. Il leur est donc fortement conseillé de rechercher le plus tôt possible ce lieu de stage, sur Dijon ou dans leur région. Les cours sont regroupés les lundi et mardi de chaque semaine.

SEMESTRES 1 & 2												
UE 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET APPLIQUES	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
E1	Développement cognitif	30	15			45	4	CT	4		4	
E2	Psychopathologie du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent	20	15			35	4	CT	4		4	
E3	Neuropsychologie de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée	10	15			25	3	CT	3		3	
E4	Maltraitance enfance		10			10						
E5	Bilan cognitivo-intellectuel de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée		20			20	2	CC		2	2	
E6	Evaluation clinique et psycho-diagnostic		70			70	4	CT		4	4	
E7	Entretien clinique		20			20	2	CC		2	2	
E8	Déontologie et éthique		10			10						
E9	Questions actuelles en psychologie clinique		10			10						
E10	Supervision et suivi des stages		55			55						
E11	Anglais professionnel et conversationnel		14			14	1	CT		1	1	
TOTAL UE		60	254			314	20		11	9	20	
UE 2 STAGE PROFESSIONNEL	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
	Stage sous la direction d'un psychologue		180 demi-journées (500 heures)									
	Rédaction d'un rapport de stage avec soutenance orale							CC et CT				
TOTAL UE							20				20	

UE 3 MEMOIRE DE RECHERCHE APPLIQUEE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Travail de recherche portant sur une problématique appliquée au terrain de stage										
	Rédaction d'un mémoire avec soutenance orale							CT			
	Séminaire de recherche appliquée		50								
TOTAL UE			50				20		20		20
TOTAL SEMESTRES 1 & 2		60	304			364	60				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note de l'UE est calculée à partir de la moyenne des notes des éléments constitutifs de l'UE affectés des coefficients. L'année est validée et le diplôme obtenu si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

